

Compte Rendu SNPTES de la CPE et du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 9 juillet 2021

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tous les ans, la CPE s'est réunie au mois de juillet pour l'analyse des dossiers de changement de BAP, de temps partiel et de titularisation.

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) c'est aussi réuni.

Résultats des promotions par liste d'aptitude (LA) au titre de l'année 2020.

- **IGR : 1 promotion sur 32** pour l'Université de Lorraine ;
- **IGE : 5 promotions sur 179** pour l'Université de Lorraine ;
- **ASI : 3 promotions sur 87** pour l'Université de Lorraine ;
- **TECH : 8 promotions sur 293** pour l'Université de Lorraine.

Toutes nos félicitations à nos collègues qui ont bénéficié de ces promotions !

Le DGS constate la diminution importante de promotion pour les ASI, 3 cette année contre 6 l'an dernier. Cette diminution est due à la fin du PPCR.

Le SNPTES confirme et regrette que le Ministère n'ait pas fourni les volumes de promotions au moment de l'examen des dossiers, car le nombre de dossiers classés en groupe de travail aurait certainement été moins nombreux. Il mesure la déception de certains collègues. Il sera donc particulièrement vigilant l'an prochain en ce qui concerne les dossiers LA qui auraient dus passer sans cette baisse du nombre de possibilités.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2021 ITRF :

Mme la VP RH indique que les lignes directrices ont été votées au dernier CA.

Le DGS nous informe que les RH ont fait remonter au Ministère une liste de 30 dossiers d'experts, mais sans autres informations à ce jour. Le processus d'examen des dossiers par le Ministère n'est pas encore stabilisé (les experts n'ont pas été sollicités pour les dossiers LA de cette année). Les DGS regrettent le peu d'information et d'échange avec le Ministère.

Le SNPTES s'inquiète de l'absence de visibilité concernant la procédure d'analyse des dossiers de promotions au niveau national. Il regrette une nouvelle fois que les CAPN ne soient plus sollicités pour cette mission qui fonctionnait bien précédemment et permettait de réels échanges. Il constate que le dialogue avec le Ministère est particulièrement difficile en ce moment.

Le DGS nous informe, que les services ont reçu hier (08/07/2021) un mail du Ministère demandant de faire remonter un classement des dossiers de promotions en IGR HC ESP, contrairement aux années précédentes.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, leur disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Il a rappelé dans les grandes lignes ses critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le SNPTES a aussi soulevé quelques situations particulières rencontrées pendant l'analyse des dossiers : problème de hiérarchie, problème de BAP, avis du supérieur hiérarchique.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers **tout dossier de 3 pages et plus ne sont pas analysés**. Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement.

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur.

Concernant les Tableau d'Avancement 2021 ITRF Catégories A et B, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilité de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2021.

- TA IGR HC : **42** (45 en 2020)
- TA IGR 1C : **161** (169 en 2020)
- TA IGE HC : **362** (347 en 2020)
- TA TECH CE : **142** (152 en 2020)
- TA TECH CS : **320** (320 en 2020)

- Examen Professionnel IGR HC : **100** (105 en 2020)
- Examen Professionnel TECH CE : **143** (153 en 2020)
- Examen Professionnel TECH CS : **321** (320 en 2020)

Pour augmenter vos chances de promotions, **vos élus SnpTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

TA Technicien CS :

Conditions de promouvabilité : être TECH CN, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2020.

2020 : 13 dossiers classés en CPE et 9 promotions sur 320 au niveau national et 2 Examen Pro.

2021 : 30 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 90 promouvables.
83 % d'avis extrêmement favorable.

La CPE a décidé de classer cette année 11 dossiers.

TA Technicien CE :

Conditions de promouvabilité : être TECH CS, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2020.

2020 : 7 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 152 au niveau national et 1 Examen Pro.

2021 : 42 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 77 promouvables.
98 % d'avis extrêmement favorable.

La CPE a décidé de classer cette année 7 dossiers.

TA Ingénieur d'Études HC :

Conditions de promouvabilité : être IGE CN, 8^{ième} Echelon depuis 1 an et 9 ans en Cat A au 31 décembre 2020.

2020 : 12 dossiers classés en CPE et 12 promotions sur 347 au niveau national.

2021 : 63 dossiers remontés majoritairement en BAP E et J sur 108 promouvables.
81 % d'avis extrêmement favorable.
La CPE a décidé de classer cette année 12 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche 1C :

Conditions de promouvabilité : être IGR 2C et au 7^{ème} Echelon au 31 décembre 2020

2020 : 6 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 169 au niveau national.

2021 : 13 dossiers remontés majoritairement en BAP C, E et J sur 30 promouvables.
92 % d'avis extrêmement favorable.
La CPE a décidé de classer cette année 5 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche HC :

Conditions de promouvabilité : être IGR 1C et au 5^{ème} Echelon au 31 décembre 2020

2020 : 1 dossier classé en CPE sur 45 au niveau national, une promotion par Examen Pro 1 (dossier classé par la CPE).

2021 : 0 dossier remonté sur 6 promouvables.

TA Ingénieur de Recherche HC HEB :

L'échelon spécial est contingenté à 10% des effectifs au niveau national.

Conditions de promouvabilité :

Vivier 2 : être IGR HC et être au 4^{ème} Echelon depuis 3 ans au 31 décembre 2020.

Vivier 1 : être IGR HC HEA et avoir occupé des fonctions de direction, d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des 4 années précédant le TA.

2020 : 6 dossiers remontés et 2 promotions (Vivier 1 et 2).

2021 : X dossiers remontés.
75% d'avis extrêmement favorable.

En raison de la demande tardive de classement des dossiers cette année par le Ministère, le DGS propose de se réunir le 3 septembre pour faire ce classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 :

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Chantal Longeaux, Olivier Français, Serge Carrega, Carol Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire et Latifa Zoua.

SNPTES